

AFFICHÉ LE 17/10/23

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 056-215601071-20231016-DEL2B_11_10_23-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
4 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le onze octobre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
16 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Procurations : 6
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUEU, M. GUILLEROT, Mme MADELENAT, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHEU, Mme LE TEUFFLE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme JEFFROY, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme ROBIC à Mme LE NORMAND-BERNIER, M. JOLIVET à Mme JAFFRE, M. FLATRES à M. JOUANJEAN, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GUYADER à M. LORIQUEU, M. DAHIREL à M. RUBIANO.

ETAIENT ABSENTS : Mme CELO, M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Les Procès-verbaux des séances du 9 et 28 juin 2023 sont approuvés à l'UNANIMITE.

N°2023 -02 – Programme Local de l'Habitat (PLH)– Avis sur le PLH 2023-2029 de Lorient Agglomération

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le document cadre et la feuille de route des politiques locales de l'Habitat. Il est fondé sur l'adhésion et l'action volontaire de l'ensemble des 25 communes de Lorient Agglomération. Il décline, pour une durée de six ans, les réponses locales à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les publics, notamment pour les ménages aux revenus les plus modestes. Il définit les grandes orientations et objectifs des politiques communautaires de l'Habitat, dans un cadre de travail partagé. La présente délibération détaille le projet du PLH 2024-2029 arrêté en conseil communautaire par délibération en date du 26 septembre 2023, soumis aujourd'hui à l'avis de la commune de Larmor-Plage

Depuis la prise de compétence habitat par l'ECPI, 4 PLH ont d'ores et déjà défini la politique structurante de l'habitat et du logement sur le territoire, avec pour ambition de répondre aux besoins croissants de la population et d'accompagner au mieux le parcours résidentiel des ménages de l'agglomération. C'est le deuxième PLH réalisé à l'échelle des 25 communes.

Le PLH en vigueur, depuis le 18 avril 2017, était construit sur les enjeux et objectifs suivants:

- La production neuve de logements et le rééquilibrage ;
- Des actions à mettre en œuvre sur l'ensemble de la chaîne résidentielle (logement adapté, habitat social, privé, accueil des gens du voyage, etc.) ;
- La réponse adaptée aux besoins des ménages aux différentes étapes de leur vie (étudiants, jeunes, familles, personnes âgées, etc.) ;

- La prise en compte des enjeux spécifiques d'aménagement énergétique et de solidarités.

Ce PLH est arrivé à échéance le 9 mai 2023 et a été prorogé, pour une année supplémentaire, par délibération du Conseil communautaire, soit jusqu'au 9 mai 2024.

L'élaboration du futur PLH de Lorient Agglomération a été engagée par la délibération du 23 mars 2021 qui a défini ses principaux objectifs et les modalités d'association des partenaires. L'ambition est de permettre aux citoyens « d'habiter mieux, partout, pour tous et à prix juste ». Conscients des défis environnementaux et écologiques, la sobriété est le fil rouge de la politique de l'habitat 2024-2029 tout en soutenant l'attractivité du territoire au bénéfice de l'emploi.

L'élaboration du PLH s'est voulue ouverte et fondée sur la prise en compte des contributions de l'ensemble des « usagers » des politiques locales de l'habitat : les habitants, les communes, les partenaires institutionnels et les opérateurs publics comme privés.

Conformément au schéma de gouvernance, validé en Conférence des Maires, un comité de pilotage a été créé, impliquant notamment un élu référent par commune, les agents de l'Etat et des membres du Conseil de Développement du Pays de Lorient. Les membres se sont réunis à neuf reprises pour débattre, définir et proposer la stratégie Habitat 2024-2029.

Le nouveau PLH s'articule autour de 3 orientations stratégiques avec pour objectif d'offrir à chacun, quelle que soit sa situation, des possibilités de se loger facilement sur tout le territoire et à chaque période de sa vie :

1. UN TERRITOIRE EQUILIBRE : Accompagner le développement équilibré de l'offre résidentielle sur Lorient Agglomération en combinant préservation des ressources et qualité de vie
2. UN TERRITOIRE DE CHOIX : Diversifier l'offre de logements pour fluidifier les parcours résidentiels des ménages
3. UN TERRITOIRE SOLIDAIRE : Accentuer l'inclusion et les coopérations

Le projet de PLH comporte plusieurs volets :

- Un diagnostic du territoire comprenant notamment une analyse des dynamiques démographiques, des marchés locaux du logement et de la situation de l'hébergement ;
- Un document d'orientations, ainsi que les dispositifs d'observation et de gouvernance proposés pour le suivi du PLH ;
- Un programme d'actions, composé de 28 fiches actions accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre et d'un budget prévisionnel ;
- La territorialisation des objectifs de production de logements ;
- Des annexes, incluant notamment un bilan du précédent PLH.

La réalisation des objectifs est estimée à 49 725 385 euros inscrits dans le budget 2024-2029 de Lorient Agglomération dont 46,2M€ en investissement et 3,4M€ en fonctionnement environ. Au vu des enjeux du territoire et de l'ambition du PLH, les élus ont souhaité augmenter les moyens dédiés à l'habitat. Concernant le budget investissement, il augmente quasiment de 2 millions par an. La politique foncière et la production neuve dans le parc social sont les secteurs qui connaissent la plus forte hausse budgétaire.

Suite à l'avis des 25 communes membres de Lorient Agglomération, le projet de PLH fera l'objet d'une nouvelle délibération d'arrêt en Conseil communautaire, puis sera transmis aux services de l'Etat pour avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Sous réserve de modifications demandées par le représentant de l'Etat, une délibération d'approbation du PLH sera ensuite prise par le conseil communautaire avant transmission du document aux personnes morales associées.

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, il est demandé à chaque conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de Programme de l'Habitat arrêté le 26 septembre 2023 par Lorient Agglomération,

Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme et développement durable du 26/09/2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2023-2029 de Lorient Agglomération ;
- D'EMETTRE cependant la réserve suivante : *Souhait de la commune de Larmor-Plage de voir relever le seuil d'obligation de 35% de logements sociaux à réaliser sur les opérations de construction de 6 à 10 logements.*
- D'APPROUVER les objectifs fixés pour la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Lorient Agglomération dans les meilleurs délais et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 23 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. MILES) et 3 ABSTENTIONS (Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET).

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 12 Octobre 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

